



## Abandon de poste et direction

Par **fafanepette**, le **15/02/2011** à **20:45**

je suis actuellement en abandon de poste et une de mes collegues m a dit que le directeur voulait venir faire un scandale chez moi a mon domicile . a til le droit de faire ca ?? dans ce cas la puis je porter plainte ?  
merci de me repondre

***Si constituées : éventuelles voie de fait , et violation de domicile . Plainte au pénal .***

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **22:19**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode mais l'employeur n'a pas à forcer votre porte et vous pourriez donc appeler la police ou la gendarmerie et/ou déposer plainte...